



PROCÉS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Salles Lavalette se sont réunis le Jeudi 13 Mars 2025 à 20 heures, salle de réunion du conseil municipal, Mairie de Salles Lavalette, sous la présidence de Madame Carine DAULON, Maire.

Étaient Présents : Carine DAULON - Thierry CRESPO - Brigitte RICCI – Léa DESCHOENMAECKER - Jean-Claude CZERWINSKI – Pierre BOUSSEAU

Étaient absents(es) excusés(es) : Catherine PALLUT a donné pouvoir à Mme Brigitte RICCI – Emmanuel GOUPILLEAU – Olivier GUERIN

Était absente : Brigitte BRATEK

Est élue secrétaire de la séance : Léa DESCHOENMAECKER

Madame Carine DAULON ouvre la séance à 20 heures.

Délibération 2025_2_1 : Participation 2025 au SDEG 16

Madame le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente appelant la cotisation pour l'année 2025.

Le montant sera de 1 217,74 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le montant de la participation 2025 au SDEG 16,
- Demande à Madame le Maire ou aux adjoints au Maire d'émettre le mandat correspondant.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_2_2 : Fonds de concours au SDEG 16 dans le cadre de la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le courrier, en date du 26 Avril 2023, du SDEG 16 relatif aux critères d'éligibilité du Fonds Verts dans le cadre du programme de relamping (changement de la lampe à décharge par une source à leds).

La commune de Salles Lavalette a déposé sa candidature, en date du 29 Septembre 2023, auprès du SDEG 16 afin de bénéficier de ce programme.

Madame le Maire donne lecture du dossier de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public, du plan de financement et de la convention de financement :

- Montant HT des travaux :	11 088,04 €
- Financement de l'État (Fonds verts) :	2 217,61 €
- Financement SDEG 16 :	4 435,00 €
- TVA récupérée par le SDEG 16 :	2 217,61 €
- Fonds de concours de la collectivité :	4 435,22 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Considérant les critères d'éligibilité du SDEG 16 au Fonds Verts,
- Considérant la candidature de la commune de Salles Lavalette à ce programme de relamping,
- Accepte le plan de financement tel que décrit ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à signer la lettre d'engagement, le plan de financement et la convention de financement ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_2_3 : Remboursement indemnités journalières par Mme GAUTHIER Marine

Madame le Maire rappelle que Mme GAUTHIER Marine, adjoint technique territorial à la commune de Salles Lavalette, a été en arrêt maladie ordinaire du 15 Janvier 2025 au 21 Janvier 2025.

Malgré la demande de subrogation du fait du maintien de son salaire, les indemnités journalières lui ont été versées directement par la Caisse Primaire d'Assurances Maladie de la Dordogne.

Il convient que Mme GAUTHIER Marine rembourse, à la commune de Salles Lavalette, les indemnités journalières perçues à tort.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Considérant l'arrêt de maladie ordinaire de Mme GAUTHIER Marine du 15 Janvier 2025 au 21 Janvier 2025,
- Considérant la demande de subrogation et le maintien de salaire,
- Demande que les indemnités journalières perçues à tort par Mme GAUTHIER Marine soient remboursées,
- Demande à Madame le Maire ou aux adjoints au Maire d'émettre le titre de recettes correspondant.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_2_4 : Bornage du Chemin rural du Mainot à Bel Air

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux d'interconnexion en eau potable vont être réalisés au départ de la commune de Gurat jusqu'au Château d'eau de Bel Air sur la commune de Palluaud.

Cette interconnexion sera installée sur la commune de Salles Lavalette et empruntera des chemins ruraux.

Il convient de réaliser un bornage du chemin rural du Mainot à Bel Air afin de le concrétiser officiellement sur un plan de bornage.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Considérant les travaux d'interconnexion en eau potable,
- Considérant l'installation de la conduite d'eau sur le chemin rural du Mainot à Bel Air,
- Accepte de réaliser un bornage,
- Donne pouvoir à Madame le Maire ou aux adjoints au Maire pour la signature de la convention de bornage avec Mme DENIS Déborah, géomètre et de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_2_5 : Aménagement de l'ancienne cour d'école – Choix des entreprises

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de renaturation de la cour de l'ancienne école, avec la création d'un espace multi-activité intergénérations, qui sera pour partie débitumée et végétalisée, en lien avec les activités mises en place sur ce site.

Par délibération D_2024_9□ en date du 16 Décembre 2024, le conseil municipal avait retenu les entreprises sur les différents postes de dépenses relatives à cette opération.

Il s'avère qu'un taux de TVA était erroné sur un devis.

Elle informe le conseil municipal que des entreprises ont été consultées sur différents postes de travaux :

- Aménagements extérieurs
 - Jardi Atti'Tude : 32 241,55 € TTC (sans chiffrage du décapage de l'enrobé, de la fourniture de végétaux et du béton désactivé)
 - Chêne TP : 22 439,04 € TTC (sans chiffrage de la fourniture de végétaux et du béton désactivé, de la clôture et portail)
 - Pierre Eau Paysage : 20 574 € TTC (sans chiffrage des végétaux)
- Fourniture de végétaux
 - SCEA Pépinières Vigneron : 1 440 € TTC
- Fourniture de traverses pour fosses de plantation
 - SARL Motard : 417,34 € TTC
- Fourniture de récupérateurs d'eau
 - Castorama : 447 €

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix des entreprises.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Considérant le projet de renaturation de la cour de l'ancienne école,
- Décide de retenir les entreprises suivantes :
 - Aménagements extérieurs
 - 1. Pierre Eau Paysage : 20 574 € TTC (sans chiffrage des végétaux)
 - Fourniture de végétaux
 - 1. SCEA Pépinières Vignerons : 1 440 € TTC
 - Fourniture de traverses pour fosse de plantation
 - 1. SARL Motard : 417,34 € TTC
 - Fourniture de récupérateurs d'eau
 - 1. Castorama : 447 € TTC
- Précise que cette nouvelle délibération annule et remplace la délibération D_2024_9□ du 16 Décembre 2024,
- Donne pouvoirs à Madame le Maire ou aux adjoints au Maire pour la signature des devis.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

AFFAIRE EN COURS

Recrutement de Mme G. À l'Agence Postale Communale à compter du 29 Janvier 2025.

Grands Villages pour Demain

Programmation du COPIL le 07 Avril 2025 et de l'atelier N°2 le 27 Mai 2025.

TRAVAUX EN COURS

Installation des néons sous le préau, chantier participatif pour la peinture des murs et portes des bâtiments.

COMMISSIONS COMMUNALES

Apithèque

Chantier participatif le 22 mars 2025, Portes ouvertes et chasse aux œufs le 21 Avril 2025, Après-midi jeux enfants le 23 Avril 2025

Voirie

Réception des devis. Concertation avec les habitants des villages concernés.

QUESTIONS DIVERSES

Demande d'un administré pour la fermeture de l'entrée de sa cour en limite de voie communale et de sa propriété. Accord avec la réalisation à sa charge d'un bornage.

Sollicitation d'un administré sur la détérioration de son pied de mur en limite de la voie communale : il devra mandater son assurance afin de réaliser une expertise.

Les chiffres du recensement de la population resteraient stables.

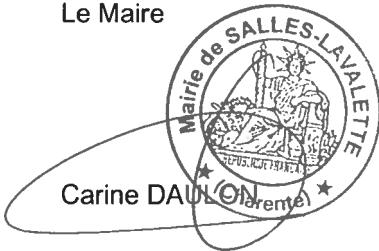
Le prochain conseil municipal est fixé au 10 Avril 2025.

La séance est levée à 23 heures.

Approuvé lors du conseil municipal du 01 Décembre 2025

Le Maire

La secrétaire de séance



Léa DESCHOENMAECKER